

COMMUNE DE DOUDEAUVILLE

Séance du Conseil Municipal du 22 juillet 2016 à 20H00

PROCÈS VERBAL

Le Conseil Municipal a été convoqué par courrier en date du 12 juillet 2016, L'ordre du jour joint à la convocation est le suivant :

- 1) Travaux suite inondations ;
- 2) Assistance maîtrise d'œuvre centre bourg ;
- 3) Voyage Pairs Daiza du 10 septembre ;
- 4) Modification statuts CCDS ;
- 5) Bilan ducasse ;
- 6) DM SPANC ;
- 7) Sortie Centre de Loisirs

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 00, procède à l'appel des membres présents et donne lecture de l'ordre du jour. Tous les membres sont présents, à l'exception de Mlle Elodie LELEU, Mme Mélanie KROONBERG, Mme DUROT Evelyne, M. Jean-René PREVOST et M. Arnaud ANSEL, excusés.

Est élu secrétaire de séance M. David OBERT.

1) TRAVAUX SUITE INONDATIONS

Monsieur le Maire fait le point sur les inondations qui ont touchées le village le 07 juin 2016 et retrace les faits.

43 bâtiments ont été touchés et 5 familles relogées dans l'urgence.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble du conseil pour l'élan de générosité et les moyens mis à la disposition des sinistrés pour faire face à la situation. Il souligne également l'implication de bénévoles lors de cette catastrophe.

Monsieur le Maire évoque ensuite les montants estimés de remise en état des voiries.

Les dépenses engagées immédiatement après les inondations (nettoyage, curage, enlèvement des boues, remise en état de chemins communaux) s'élèvent à environ 10000€.

Une présentation des travaux est ensuite faite comme suit :

- Le MDAD prend en charge la remise en état de la bande de roulement au hameau de Beaucorroy.
- La commune prend en charge les travaux d'assainissement et d'écoulement des eaux pluviales dans ce même hameau. Pour ces travaux, une subvention à hauteur de 50% est attendue. A ce jour 2 devis sont parvenus à la commune, un d'un montant de 220 000€ HT, l'autre de 270 000€ HT. Un troisième devis est attendu. Le conseil adopte à l'unanimité le lancement de ces travaux.
- D'autres parties du village ont également subi des dégradations lors de ce phénomène climatique. Le budget estimé pour la remise en état est de 40 000€, possiblement subventionné à 50% et plafonné à 15000€. Le conseil adopte à l'unanimité le lancement de ces travaux.
- Le conseil adopte également à l'unanimité le lancement d'une étude sur les risques d'inondations par la société V2R. Le montant de cette étude est compris entre 5000 et 10000€.

2) ASSISTANCE MAITRISE D'ŒUVRE CENTRE BOURG

Monsieur le Maire évoque l'assistance à maîtrise d'œuvre du centre bourg évoqué lors du précédent conseil municipal.

Les devis ont été adressés à la commune comme suit :

Société RESELVIA	Aménagement de la voirie	4,2% du montant des travaux
	Effacement des réseaux	4,6% du montant des travaux
Cabinet BLEARD	Aménagement de la voirie	5% du montant des travaux
	Effacement des réseaux	5% du montant des travaux
Cabinet V2R	Aménagement de la voirie	5% du montant des travaux
	Effacement des réseaux	5% du montant des travaux

Après délibérations, les conseillers votent comme suit :

- Aménagement de la voirie :

- o Pour : 8 voix
- o Contre : 0
- o Abstention : 2 voix

Le projet est accepté et est confié à la société RESELVIA

- Effacement des réseaux :

- o Pour : 2 voix
- o Contre : 2 voix
- o Abstention : 6 abstentions

Le projet n'ayant reçu la majorité des voix, il est refusé.

3) VOYAGE PAIRIE DAIZA DU 10 SEPTEMBRE

Les membres des commissions fête et jeunesse proposent un voyage au zoo parc Pairi Daiza en Belgique.

Le coût d'une entrée adulte s'élève à 30 € et le coût d'une entrée enfant de 3 à 11 ans s'élève à 25€
Le devis du bus se monte à 941,30 € TTC pour un car 63 places et à 1222,69 € TTC pour un car 83 places.

Les conseillers sont d'accord pour la sortie au zoo parc Pairi Daiza. Cette sortie sera ouverte aux habitants de la commune en priorité, et aux extérieurs s'il reste de la place.

Le tarif pour les habitants du village sera de 30 € pour les adultes et 25 € pour les enfants de 3 à 11 ans.

Le tarif extérieur sera de 35 € pour les adultes et 30 € pour les enfants de 3 à 11 ans.

4) MODIFICATION STATUTS CCDS

Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes de Desvres-Samer soumet à approbation du Conseil Municipal une modification de ses statuts approuvée par délibération du Conseil Communautaire du 05 juillet 2016. Cette approbation doit intervenir dans les 3 mois à compter de la réception de la notification à défaut de quoi l'avis est réputé favorable.

A l'unanimité, les conseillers adoptent le changement des statuts de la CCDS.

5) BILAN DUCASSE

Le bilan de la ducasse est le suivant :

Recettes : 2603 €
Dépenses : 1510,57 €

Signatures des membres présents :

M. Christophe COUSIN		M. René JOLY	
M. Jean-Louis DELATTRE		M. David OBERT	
		M. Guillaume TREUNET	
		Mme Anne-Sophie ROHART	
M. Jérémie VASSEUR		M. Stéphane COANON	
		M. Rémi LACHERE	
M. Éric DELPLANQUE			